CHRONIQUE... EN BREF

Revues consacrées aux thématiques forêt et filière forêt-bois

- ***Administration***

La revue de l'administration territoriale de l'État éditée par l'Association du corps préfectoral et des hauts fonctionnaires du ministère de l'Intérieur, a intitulé son n° 285 d'avril 2025 : « Les forêts : exploitation, biodiversité, climat ».

- ***IGN Mag***

Le magazine de l'Institut national de l'information géographique et forestière, a publié dans son numéro 111 – Hiver 2026, outre un dossier « Vigie de la forêt », plusieurs articles pouvant intéresser la communauté forestière à propos de l'outil CoSIA (« couverture du sol à l'ère de l'IA »).

- ***Forêt.Nature***

Revue éditée par l'association éponyme (Wallonie), elle a publié son n° 177 (octobre-décembre 2025) avec un dossier consacré à : « Équilibre forêt-gibier. Interactions complexes et défis de gestion ».

Son n° 178 (janvier-mars 2026) est également paru, avec notamment un article sur « L'intelligence collective au service de la gestion forestière. Exemple du Living Lab forestier d'Argenteau » co-écrit par Maxence Arnould (enseignant-chercheur à AgroParisTech).

- **La Société forestière de Franche-Comté et des provinces de l'Est…**

… a publié deux numéros de son *Bulletin trimestriel* : n° 518 en décembre 2025, n° 519 en mars 2026.

- ***Silva Belgica***

La revue de la Société royale forestière de Belgique a publié son n° 1/2026, daté de janvier-février 2026, avec entre autres un article sur l'intégration « du bois mort et des arbres-habitats dans les pratiques sylvicoles ».

Son n° 2/2026, daté de mars/avril, comprend un dossier consacré à « une application pour expérimenter la sylviculture mélangée à couvert continu en autonomie ».

- ***Forêt & Innovation***

La revue technique du CNPF a publié son n° 17 (janvier 2026), avec un dossier intitulé : « Le CNPF face aux risques ».

- ***Forêts de France***

Le magazine de Fransylva a sorti plusieurs numéros :

— N° 690 (janvier-février 2026), dossier intitulé « Premiers de cordée : la forêt, maillon fondateur d'une filière économique majeure » ;

— N° 691 (mars 2026), dossier consacré au « Syndicalisme forestier : une force pour les territoires » ;

— N° 692 (avril 2026), dossier portant sur : « Bois énergie : une ressource locale qui reste très compétitive » ;

— N° 693 (mai 2026), dossier sur « Les hêtres, des feuillus abondants et remarquables » ;

— Et enfin n° 694 (juin 2026), dossier dédié aux « Feux de forêt : les nouveaux visages du risque ».

- ***Forêt de Gascogne***

Le journal du Syndicat des Sylviculteurs du Sud-Ouest, a sorti récemment plusieurs numéros.

Le n° 725 et le n° 728 (respectivement, février et juin 2026) couvrent de multiples sujets.

Le n° 726 (mars 2026) fait notamment le point sur la lutte contre le nématode du pin[1] et sur les conséquences des tempêtes Nils et Pedro. En complément, le bulletin n° 22 *Caisse phyto forêts* revient sur la 10e journée d'information sur la santé des forêts.

Enfin, en complément du n° 727 (avril 2026), *Tronc commun*, le bulletin de liaison des GPF et CETEF d'Aquitaine, fait un point sur les défis liés au changement climatique pour le pin maritime, en particulier le stress hydrique.

- **L'association Forêt méditerranéenne…**

… a fait paraître : le n° 142 de sa lettre d'information *La feuille & l'aiguille* en mars 2026 ; et le t. XLVII/n° 1 de sa revue *Forêt méditerrannéenne*, qui regroupe les actes du colloque « Santé et forêt » (Hyères, 10 octobre 2025).

- ***Chasseurs de l'Est***

Ce journal d'information cynégétique a fait paraître son n° 182 (avril 2026), avec un dossier sur « Le chevreuil, l'équilibre dans le viseur ».

- ***Diagonale***

Le magazine du WSL (Suisse) a publié son n° 1/2026. Le dossier central, intitulé « Rien n'est immuable : comprendre le changement », est accompagné d'une rubrique « Forêt » dont

1 Tout comme le n° 724 de janvier 2026.

les articles rejoignent le thème central. On trouvera aussi un point sur les applis d'identification des plantes.

Lu dans *Forestopic*

• **Feux de forêt : quatre départements rejoignent les territoires classés à risque**

Un arrêté du 13 avril 2026 met à jour la liste des bois et forêts considérés comme exposés au risque incendie. L'Essonne et la Seine-et-Marne (Île-de-France), ainsi que la Corrèze (Nouvelle-Aquitaine) et la Haute-Loire (Auvergne-Rhône-Alpes) font leur entrée parmi les départements renfermant des bois et forêts classés à risque incendie.

Dans les départements déjà concernés, l'arrêté actualise le périmètre des massifs et des communes à risque. Par exemple, dans le Loiret, l'ensemble de la forêt d'Orléans est désormais classé. À l'inverse, en Savoie, le nombre de communes où se trouvent des massifs classés diminue, par rapport à l'arrêté de 2025.

La France métropolitaine compte, à présent :

— 27 départements où se trouvent des bois et forêts classés à risque d'incendie ;

— 25 départements « réputés particulièrement exposés au risque d'incendie » (comme précédemment) ; en leur sein, le texte ajuste la liste des massifs « à moindre risque ».

Le nombre de départements officiellement concernés par le risque des feux de forêt est ainsi passé de 43 en 2024, à 48 en 2025, et à 52 en 2026.

Une fois qu'un département est classé « à risque », le préfet dispose de 2 ans pour établir un plan de protection des forêts contre les incendies, décliné par massif ; en outre, le Code forestier prévoit la création, par les propriétaires, d'associations syndicales libres pour l'exécution des travaux de défense contre les incendies (articles L132-1 et L132-2). Les plans communaux de sauvegarde deviennent obligatoires (article L731-3 du Code de la Sécurité intérieure). De plus, l'extension géographique du risque incendie est susceptible d'être aussi celle des obligations légales de débroussaillement (OLD), dont les modalités sont, là aussi, définies par le préfet.

Parmi les quatre départements nouvellement classés, la Seine-et-Marne est en alerte. Le préfet y a publié un arrêté, daté du 28 avril 2026, autorisant la police nationale à utiliser, en forêt de Fontainebleau, de drones équipés de caméras, notamment à des fins d'« ordre public » et afin de « faciliter l'évacuation d'une zone touchée par un départ de feu ».

Source : Christelle Carroy/*Forestopic*, publié le 4 mai 2026

• **Le diplôme d'ingénieur forestier doit-il ressusciter ? Un rapport ravive le débat**

Un récent rapport interministériel (https://agriculture.gouv.fr/telecharger/153847), consacré à la formation dans la filière forêt-bois, recommande notamment « la création d'un diplôme national en ingénierie forestière ».

Deux écoles d'ingénieurs en France forment déjà des étudiants aux « sciences et ingénierie forestières » (SIF), soit AgroParisTech-Nancy et Bordeaux Sciences Agro, les deux établissements étant placés sous la tutelle du ministère de l'Agriculture. Mais, le diplôme d'ingénieur forestier en tant que tel a disparu en 2012, au moment où l'École nationale des eaux et des forêts (Engref) s'est fondue dans AgroParisTech.

Pour rendre sa visibilité aux ingénieurs forestiers, y compris auprès des employeurs, AgroParisTech a lancé son propre diplôme en 2018-2019. Bordeaux Sciences Agro a fait de même, quelques années plus tard. Or, ce sont des diplômes maison, et non des titres officiels. Les étudiants sortent ainsi de leur cursus avec un diplôme généraliste d'ingénieur agronome, dont la spécialisation forestière est attestée par une certification « SIF ». Chaque année, ils sont environ une trentaine à l'obtenir à Nancy, et une vingtaine à Bordeaux.

Cette configuration ne semble pas convenir à la mission d'inspection interministérielle. La critique ne porte pas sur la qualité pédagogique : « L'enseignement forestier prodigué est de haut niveau et soucieux, dans le contexte de transition climatique et écologique, de préparer les futurs ingénieurs à gérer des situations complexes, à être ouverts à différentes pratiques sylvicoles, à faire preuve d'ouverture d'esprit et de sens du dialogue, à être des acteurs d'expérimentations et d'innovations appuyées sur de la recherche » ; mais « La délivrance du diplôme SIF ne fait l'objet d'aucun contrôle de conformité extérieur aux établissements. Cette situation est totalement atypique au plan européen. Dans les pays voisins, les études supérieures forestières sont clairement identifiées ».

Cependant, revenir au schéma antérieur, c'est-à-dire recréer un diplôme d'ingénieur forestier, cela nécessiterait de « repartir de zéro », jauge Jean-Christophe Domec (enseignant-chercheur du département forêts de Bordeaux Sciences Agro), évoquant les lourdeurs administratives, voire les coûts, associés à une telle démarche.

Une voie médiane consisterait en la création d'un certificat SIF national, commun aux deux écoles. Meriem Fournier, cadre d'enseignement et de recherche à AgroParisTech, y est favorable. Mais, elle contre-balance : « Cela ne répondrait pas à la demande de nos ingénieurs-inspecteurs généraux : remettre une formation d'ingénieur forestier en 3 ans pour être au niveau de la demande et des autres pays ». Myriam Legay, directrice du campus AgroParisTech de Nancy ajoute : « Il faudra probablement pour cela attendre que la réforme du cursus ingénieur à AgroParisTech ait avancé, pour que l'on puisse discuter sur des bases claires ».

La situation actuelle présente des avantages et des inconvénients. Meriem Fournier détaille : « Pour un gamin qui passe le bac et qui veut être forestier, c'est le parcours du combattant. La seule formation où il est écrit "forêt", c'est le BTS en gestion forestière. À la suite de ce BTS, il est possible de rejoindre AgroParisTech ou Bordeaux Sciences Agro, via l'apprentissage, c'est la seule façon pour nous de récupérer les forestiers vocationnels. Pour les autres, ils peuvent suivre une classe préparatoire aux écoles d'agronomie ou de vétérinaire, mais il arrive qu'ils aillent dans une autre spécialité que la forêt. Ceux qui ratent les concours peuvent s'orienter vers

une licence professionnelle en rapport avec la forêt, mais cela ne relève pas du ministère de l'Agriculture, il faut donc savoir que cela existe, et à l'issue de cela, ils peuvent faire un master. »

Jean-Christophe Domec considère le SIF actuel comme un « bon compromis » : « Avec une première année de tronc commun en agronomie, nous formons des ingénieurs ouverts qui n'ont pas "fait" que de la forêt ». L'entrée dans une formation généraliste peut aussi susciter des vocations forestières chez des étudiants qui ne s'y destineraient pas *a priori*. Jean-Christophe Domec a une autre idée : ajouter une année à la formation ; cela consisterait à maintenir le tronc commun sur un an, à quoi s'ajouteraient trois ans de foresterie – bien que cela puisse représenter des coûts supplémentaires pour la puissance publique. Dans tous les cas, les matières étudiées ne se limitent pas à la forêt : « Il y a aussi l'informatique, l'intelligence artificielle (IA) désormais, l'administratif ou encore la gestion des ressources humaines ».

À la suite des Assises forêt-bois, clôturées en 2022, Meriem Fournier a évalué les besoins à 90 ingénieurs forestiers par an, contre 70 dans les années 1980. Il s'agit de satisfaire la dynamique de recrutement pour la forêt publique, et aussi pour la forêt privée où « se renforce la professionnalisation », note-t-elle, ajoutant : « Les métiers se sont complexifiés », rehaussant les qualifications recherchées par les employeurs. En outre, la pyramide des âges nécessite un renouvellement des générations, au fil du départ à la retraite des *baby boomers*.

Source : Christelle Carroy/*Forestopic*, publié le 6 mai 2026

• Un outil Web pour relier les chantiers forestiers à la réglementation

La Fédération nationale du bois (FNB) vient de lancer, le 27 mai 2026, « Réglobois » (https://reglobois.com/), une plateforme Internet compatible avec le règlement européen anti-déforestation (RDUE) et autres réglementations liées à la forêt. Pour ce faire, l'organisation s'est alliée à un partenaire qui fourmille de projets numériques.

L'outil informatique promet d'intégrer des données cartographiques (zonages environnementaux, eau, urbanisme, patrimoine…), ainsi que la réglementation qui s'applique à la coupe de bois ; le tout, couplé au suivi des chantiers et des produits. L'utilisateur de Réglobois, typiquement un exploitant forestier, trace, sur la carte, le périmètre du chantier forestier, sous la forme d'un polygone. Il obtient alors des informations sur les démarches administratives à accomplir, comme les formulaires correspondants, des arrêtés préfectoraux, des contacts locaux (direction départementale du territoire, centre régional de la propriété forestière…). Le polygone répond aussi à la géolocalisation demandée par le RDUE, aux côtés d'autres données exigées par le règlement européen, dont les essences et les quantités de bois récolté. Réglobois peut se connecter à la plateforme de la Commission européenne, notamment pour obtenir le numéro de déclaration de diligence raisonnée. L'entreprise a aussi la possibilité de faire communiquer Réglobois avec son logiciel interne. En outre, la FNB prévoit de mettre au point d'autres fonctionnalités pour Réglobois.

Pour ce qui est du « ticket d'entrée », Réglobois est accessible gratuitement en version limitée (sans les démarches réglementaires) et payant en version complète, à partir de 49 ou 79 euros par mois, selon que l'utilisateur soit ou non adhérent de la FNB. Les données s'avèrent hébergées en France.

Afin de développer ce projet, la fédération s'est tournée vers le Belge Timbtrack, sollicité comme prestataire et partie tierce de confiance. Timbtrack poursuit des projets numériques pour la gestion forestière et les scieries. La société informatique ne propose plus le système de mesurage automatique des arbres qui l'a fait connaître ; elle s'est réorientée vers le développement d'outils cartographiques, incorporant de l'imagerie satellitaire et de l'intelligence artificielle (IA), pour accompagner l'inventaire d'une forêt, et travaille, en collaboration avec le cabinet d'experts forestiers Forestry France, à l'analyse sanitaire de la forêt. Sa technologie intègre des partenaires, dont les start-ups ou PME Goodforest (surveillance sanitaire des forêts par télédétection et IA), Spacebel (données géospatiales), Sylviacare (détection des départs de feux *via* des capteurs de terrain). À destination des scieries, Timbtrack met en avant un outil de cubage de terrain, ainsi qu'une technologie RFID pour la traçabilité des grumes et la gestion des stocks, pouvant se raccorder à Réglobois.

Par ailleurs, l'IGN avait, en 2022-2023, lancé la cartographie Foreg en version bêta, composant elle aussi avec des réglementations forestières ; mais, cette expérimentation n'a pas abouti, faute de financement.

Source : Christelle Carroy/*Forestopic*, publié le 20 mai 2026

• Des marchés du bois tirés par les résineux. Les feuillus en berne

Le prix moyen des bois sur pied en forêt privée essuie une baisse de 4 % en 2025, pour s'établir à 86 euros le m³, selon l'indicateur de l'Association des sociétés et groupements fonciers et forestiers (Asffor), Experts forestiers de France (EFF) et La Forestière (groupe Caisse des Dépôts). Ce qui tranche avec la remontée des cours de 2024.

Derrière la courbe moyenne du bois d'œuvre en 2025, se distingue une tendance à la hausse pour les résineux (+8 %), mais à la baisse pour les feuillus. Le tout représente environ 1,2 million de m³ de bois mis sur le marché, lors des ventes groupées, organisées par les experts forestiers. Pour les grumes, comme pour les sciages, « l'imprévisibilité américaine a pu générer des fermetures de marché, mais également des opportunités d'export vers l'Espagne, le Portugal, le Royaume-Uni, le Maghreb et l'Asie », analyse au global Nicolas Menou, expert forestier.

Le cours du chêne dégringole pour la troisième année de suite. Il s'échange à 190 euros le m³ en 2025 (-17 %), loin du pic de 2022. Le prix du bois à merrain, entraîné par la crise viticole, s'est effondré au second semestre, tandis que les stocks ne désemplissent pas chez les tonneliers. Quant au chêne de qualité secondaire, peu ou pas demandé par les industriels français ou européens, à l'exception du Royaume-Uni, il a connu une reprise de l'export vers l'Asie et notamment la Chine.

Le hêtre voit son prix refluer de 12 % pour atteindre 49 euros le m³, « malgré des volumes exportés conséquents », tournés vers l'Asie ; en regard, les approvisionnements des industriels hexagonaux proviennent, pour l'essentiel, de contrats noués avec les forêts publiques – l'ONF constate un repli de 4 % en 2025 sur le prix du hêtre. Le frêne se valorise à 155 euros le m³ (-2 %), avec le Vietnam comme quasi seul débouché des ventes des experts ; en revanche, chez l'ONF, le frêne, à même d'offrir un compromis comme substitut au chêne, progresse de 9 %. Le châtaignier, à 97 euros le m³ (-18 %), se destine en premier lieu au marché italien et se trouve confronté à une demande en « bois plus gros et avec des découpes de qualité plus strictes », relève l'indicateur des bois sur pied. Le peuplier, à 62 euros par m³, chute de 15 %, face à une demande atone (emballages, panneaux) et aux conditions météorologiques de 2024 qui ont retardé les coupes, différant celles de 2025.

Les résineux, dans l'ensemble, caracolent à des niveaux inégalés depuis la création de l'indice en 2004, nonobstant les disparités régionales.

Le douglas atteint une valeur record de 93 euros par m³ (+ 4 %), boostée par la demande en charpente et petits sciages sur le marché intérieur, ainsi que par l'export. Néanmoins, les sciages destinés à des productions industrielles de type fermettes peuvent être difficiles à écouler sur le marché. Des pratiques sylvicoles tendent, depuis quelques années, à prolonger la vie des peuplements de douglas pour la porter à 60-80 ans, allant vers une sylviculture dite à couvert continu et basée sur la régénération naturelle, pour ce qui est des forêts supervisées par les experts. « Ce phénomène devrait faire baisser les volumes, mais les propriétaires l'ont compensé par une mise en marché », observe Gilles Cardot, expert forestier.

Face aux prix élevés du douglas, des scieurs se reportent vers d'autres résineux, comme l'épicéa, le pin laricio, le pin sylvestre. L'épicéa s'envole, à 69 euros le m³ (+28 %) ; cette flambée des cours concerne des bois sains, épargnés par le scolyte. Également, le pin sylvestre, à 44 euros le m³ (+22 %), suscite un regain d'intérêt chez les scieurs. Le pin maritime se rétracte de 5 %, avec un prix moyen de 53 euros le m³, constaté pour l'essentiel dans le Nord-Ouest ; dans le bassin aquitain, le marché se montrait stable, fin 2025, après plusieurs mois de hausse, en réponse à une demande soutenue dans la construction et l'emballage, selon le Syndicat des sylviculteurs du Sud-Ouest.

Le démarrage de l'année 2026 semble confirmer ces tendances, avec une bonne tenue des résineux, mais une absence de reprise sur le marché des feuillus. Sans compter l'impact de l'explosion du coût des carburants.

Source : Christelle Carroy/*Forestopic*, publié le 28 mai 2026

- **Espèces protégées : vers un cadre qui permette aux travaux forestiers de se passer de demande de dérogation**

Mathieu Lefèvre, ministre délégué à la Transition écologique, vient d'annoncer des mesures relatives aux espèces protégées, lors d'un déplacement à Agey (Côte-d'Or), le 5 juin 2026. Face au risque prégnant de déranger une espèce sauvage lors des travaux forestiers, l'Office français de la biodiversité (OFB) et le Centre national de la propriété forestière (CNPF) travaillent à l'élaboration d'un « guide de bonnes pratiques », qui doit être finalisé d'ici au mois de septembre ; il s'agit de « standardiser les mesures consistant à éviter ou à réduire » les perturbations des espèces sauvages. Par ailleurs, pour les « travaux courants », Mathieu Lefèvre a indiqué qu'il demandait à l'OFB d'« avoir un dialogue plutôt qu'une verbalisation ».

La Fédération nationale des entrepreneurs des territoires (FNEDT) salue « l'ouverture d'un dialogue avec les acteurs de terrain ». Sont ainsi concernés, notamment, quasi 200 000 chantiers forestiers par an, participant au renouvellement et à l'adaptation des forêts françaises, à la prévention des incendies et à la mobilisation du bois, et recensés par la fédération.

En parallèle, des travaux se mènent au niveau de la Commission européenne. Le paquet de « mesures de simplification » ou « Omnibus environnement », proposé par Bruxelles, comporte un volet sur les espèces protégées. La Commission réalise un « stress test » ou « test de résistance », pour évaluer la pertinence actuelle des directives « oiseaux » et « habitats », afin de savoir si des modifications législatives sont « nécessaires ». Une consultation publique, relative à ces deux directives, est ouverte jusqu'au 10 août 2026. D'ores et déjà, dans le paquet Omnibus, la Commission européenne propose de considérer que « les dommages occasionnels causés aux oiseaux protégés et à d'autres espèces » ne soient pas considérés comme « intentionnels », lorsque que des « mesures d'atténuation appropriées et proportionnées » sont mises en œuvre, en tenant compte des meilleures technologies disponibles. Le projet de texte prévoit que les États membres veillent à l'efficacité de ces mesures et les adaptent, si besoin, « afin d'éviter tout impact significatif sur les populations d'espèces ».

Autant d'approches qui ne sont pas sans rappeler les lignes directrices publiées par la Commission européenne concernant la mise en œuvre de la directive sur les oiseaux. Les associations environnementales, par exemple WWF, redoutent quant à elles un « démantèlement » de la réglementation.

Source : Christelle Carroy/*Forestopic*, publié le 5 juin 2026

- **Les forêts en phase de « financiarisation »**

Le marché des forêts ne perd pas de son dynamisme. Le prix moyen des forêts enregistre une progression pour la cinquième année consécutive. Il s'élève à 4 950 euros par hectare en 2025 (+2,5 %), d'après l'indicateur de la Fédération nationale des sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (FNSAFER). Quelque 23 000 transactions ont totalisé 2,17 milliards d'euros (+7,7 %). Les surfaces échangées, soit 176 300 hectares, bondissent de 18,5 %, se hissant à un niveau record.

La dichotomie entre petites et grandes forêts, déjà constatée, se confirme. Les massifs de plus de 100 hectares tirent le marché ; ils représentent 34 % des surfaces vendues, soit 60 400 hectares échangés, lors de 230 ventes, totalisant 707 millions d'euros. En regard, neuf ventes sur dix portent sur des forêts de moins de 10 hectares ; pour ces biens, l'année 2025 a dépassé la barre des 20 000 ventes réalisées, avec une valeur globale de 824 millions d'euros.

Les personnes morales privées continuent de gagner des parts de marché. Elles ont mis la main sur près de 90 000 hectares, soit plus de la moitié des surfaces échangées en 2025.

Entre les régions, « l'écart se creuse », selon l'indicateur. Les forêts les plus chères se trouvent dans le Nord-Bassin parisien, avec une valeur moyenne de 7 880 euros par hectare. En région Centre Val-de-Loire, notamment en Sologne, « les prix moyens tournent autour de 11 000 euros par hectare, avec des hausses notables dans les zones cynégétiques les plus prisées, où les valeurs peuvent dépasser les 13 000 euros par hectare », notent les Safer. Les forêts du Massif central ressortent comme les moins onéreuses, à 2 850 euros l'hectare. Dans l'Est, « le spectre des conséquences de l'épidémie de scolyte s'éloignant », les prix surfent sur une courbe haussière.

Dans ce contexte, Thierry Bussy, président de la FNSAFER, pointe une « financiarisation de la forêt » et « une spéculation dans certains massifs forestiers ». La fédération des Safer a mené une étude passant au crible les ventes de forêts de plus de 100 hectares, effectuées entre 2018 et 2024. Résultat, le prix à l'hectare a doublé sur la période ; au final, d'après les Safer, le marché des grands massifs aboutit à des prix « décorrélés de la valeur technique des forêts ».

Source : Christelle Carroy/*Forestopic*, publié le 9 juin 2026

- **Le marché des plants forestiers plonge. Pourquoi ?**

La dégringolade des ventes de plants forestiers concerne aussi bien les essences feuillues que celles résineuses. Le pin maritime et le pin taeda sortent du lot, avec une évolution haussière. Des interrogations pèsent sur le douglas.

Les pépiniéristes ont commercialisé 53,35 millions de plants forestiers en France, en 2024-2025, selon les chiffres diffusés par le ministère de l'Agriculture. C'est un recul de 12 % par rapport à la saison précédente ; la saison 2024-2025 dépasse à peine le niveau de 2020-2021, le plus bas de ces dix dernières années.

Christophe Ballarin, président du Syndicat national des pépiniéristes forestiers (SNPF), attribue cette dégringolade générale à deux années pluvieuses et à un « changement du guichet » du programme gouvernemental de renouvellement forestier (de « France Relance » à « France Nation verte »), nécessitant d'adapter les procédures administratives.

En tête des ventes, le pin maritime se maintient, avec 19,8 millions de plants (+4 %). « Les forêts touchées par les incendies de 2022 sont en train d'être reconstituées, le moratoire de trois ans ayant pris fin », commente C. Ballarin : après le passage du feu, des précautions sanitaires avaient, en effet, guidé une période de latence avant de procéder au reboisement.

Dans le top 10 des plants commercialisés, une seule autre essence suit une courbe ascendante : le pin taeda, lui aussi destiné notamment au reboisement post-incendie, voit ses ventes gonfler de 15 %, et dépasse 1,3 million de plants. Parmi les résineux, le cèdre de l'Atlas s'écroule de 27 % pour près de 2 millions de plants commercialisés et le pin laricio de Corse (pin noir), de 15 %, pour 1,9 million de plants.

Le douglas reste la deuxième essence de reboisement, mais voit ses volumes vendus se contracter de 24 % pour s'établir à plus de 8,8 millions de plants. La tendance pourrait s'expliquer, d'après Sabrina Pedrono (déléguée générale de l'association France Douglas), par « des causes multifactorielles », par « un manque de confiance dans l'avenir du climat, de la société », estime-t-elle. Or, ajoute-t-elle, « nous avons un marché du douglas qui est mature, des usages à forte valeur ajoutée qui se sont multipliés et des industriels qui ont investi dans cette essence ». Christophe Ballarin abonde dans le même sens : « S'il n'y a pas de reboisement, qu'adviendra-t-il demain, disposerons-nous d'une souveraineté sur la ressource en bois ? » Dans le Limousin, Pierre Beaudesson, directeur adjoint du centre régional de la propriété forestière (CRPF) en Nouvelle-Aquitaine, fait part d'une évolution des pratiques sylvicoles ; s'ajouterait un reflux des plantations, après un appel d'air lié à l'enclenchement du plan de relance. Même constat en Bourgogne-Franche-Comté, où le CRPF mène des suivis de cette essence depuis une dizaine d'années : comme dans le Limousin, un allongement du cycle de production apparaît en Bourgogne.

Les ventes de plants de 2024-2025 révèlent aussi des baisses pour les feuillus. Le chêne sessile, avec 3,7 millions de plants, chute de 38 %, dans un contexte de pénurie de glands. « Il n'y a pas eu de glandée pour la saison 2024-2025. Mais, il y en a eu pour celle de 2025-2026 », assure Christophe Ballarin. Le chêne pubescent passe en deçà de 1,4 million de plants (-23 %) et le chêne rouge, à moins de 950 000 plants (-32 %), *versus* 821 000 plants pour le robinier faux-acacia (-22 %). Le peuplier limite la casse, à -6 %, et totalise 924 800 plançons commercialisés.

Au global, les pépiniéristes ont vendu leurs volumes en 2024-2025, mais sur la base d'une production réduite. Face à une contraction du marché, ils avaient senti le vent tourner et sonné l'alerte. Finalement, les plants ne sont pas partis au rebut : « Nous avons obtenu une dérogation pour les maintenir et les vendre durant la saison 2025-2026 », précise Christophe Ballarin.

La saison 2025-2026 est susceptible de s'avérer plus clémente pour le secteur. Elle a connu un automne plus favorable qu'en 2024. Et, outre la disponibilité renouvelée de la ressource en chêne sessile, les reboisements post-incendie de 2022 devraient se poursuivre dans le massif des Landes de Gascogne.

Au global, les chiffres actuels restent éloignés de l'objectif du milliard d'arbres d'ici à 2032, promis par le président de la République, Emmanuel Macron. En tout cas, les pépiniéristes l'assurent, eux sont prêts à produire les 100 millions de plants par an, nécessaires pour atteindre le milliard d'arbres en 10 ans.

Source : Christelle Carroy/*Forestopic*, publié le 11 juin 2026

- **Des innovations bois remarquées en 2026**

Depuis 2015, les trophées Jean-Paul Lanly de l'Académie d'agriculture de France, visent à récompenser les usages innovants et croissants de bois français ; cette année, ils ont été décernés le 2 juin lors du Carrefour international du bois.

Deschaumes, spécialiste du chêne, basé dans le Cher, est primé pour avoir lancé, sous la marque Naofloor, le « premier parquet massif démontable, réemployable, réutilisable » en pose flottante. Ont également retenu l'attention du jury, la politique environnementale du groupe familial et son statut d'entreprise à mission.

Triton Guyane (Voltalia) reçoit une « mention spéciale », pour son activité de récupération de bois immergés, en vue de leur valorisation en matériaux de construction ou en énergie.

Fibois Sud, interprofession forêt-bois de Provence-Alpes-Côte d'Azur, se voit distingué, en tant que pilote du projet « Le cèdre de l'Atlas, de la graine aux produits finis ». L'initiative, menée avec plusieurs partenaires, a étudié la disponibilité de la ressource forestière, actuelle et future, et le comportement de ce résineux dans le changement climatique. De plus, le projet intègre les performances techniques du bois, le cèdre de l'Atlas ayant rejoint en mai les essences reconnues par la norme NF B52-001-1, pour un usage structurel en construction.

Source : Christelle Carroy/*Forestopic*, publié le 12 juin 2026

- **Les scieries se rabattent sur l'export**

Face à une conjoncture hexagonale ramollie, l'exportation apporte une bouffée d'air au secteur des scieries. En parallèle, une demande de traçabilité accrue semble émerger dans la chaîne de valeur de la construction bois.

Les scieries présentes au Carrefour international du bois, salon organisé à Nantes début juin 2026, et interrogées par *Forestopic* font part de carnets de commandes remplis de façon satisfaisante, en particulier dans les résineux, avec une activité qui se maintient en 2025-2026.

Dans les résineux, le secteur de l'emballage demeure solide et la charpente reste portée par la rénovation, malgré un manque de visibilité et des acheteurs sur la réserve, selon un scieur de sapin, épicéa et douglas. « Le dynamisme a laissé la place à un certain calme depuis un an, nous attendons tous que le marché de la construction reprenne sa croissance ; l'export nous sauve, notamment vers la Belgique, les Pays-Bas », confirme un transformateur de douglas. Cependant, certains n'ont pas recours à l'export, en ayant, dit un autre témoin, « suffisamment d'activité pour rester sur le marché national ». Des concurrences à l'achat sont observées : ainsi, alors qu'outre-Rhin, la production a reculé après le pic de la crise des scolytes, des opérateurs allemands seraient prêts à mettre le prix sur les grumes d'épicéa, pouvant atteindre 135 euros le m³ livré. « L'activité est ralentie dans les résineux. Mais, il y a moins d'importations, donc moins de concurrence. Et les exportations de sciages augmentent », complète Jean-François Guilbert, directeur de l'association FrenchTimber.

Dans les feuillus, la conjoncture paraît plus contrastée. Le parquet et le merrain sont à la peine, mais certains segments comme la menuiserie se portent bien. En 2025, les exportations de sciages de chêne se chiffrent à 180 000 m³ (+8,6 %), selon FrenchTimber. Pour le hêtre, elles restent stables, à hauteur de 120 000 m³ de sciages.

Si la construction n'est pas au beau fixe, le secteur s'oriente néanmoins vers une traçabilité accrue, à en croire Aurélie Chapoton, responsable développement filières de l'association de certification forestière PEFC France. En appui, PEFC a publié, début 2026, deux guides sur les marchés publics, l'un destiné aux collectivités et l'autre, aux entreprises certifiées.

Source : Christelle Carroy/*Forestopic*, publié le 19 juin 2026

À lire dans *The Conversation*

- **Les microbes qui vivent sur les feuilles : un monde invisible essentiel à la santé des plantes**

Par Mathilde Bouteiller (UniLaSalle) et Guillemette Garry (UniLaSalle).

Les humains ne sont pas les seuls à être dotés de microbiotes. Les plantes aussi. Les milliers de microorganismes qui vivent sur leurs feuilles sont encore peu connus, mais pleins de potentiels pour accroître leur croissance ou améliorer leur rendement, ou encore leur résistance au stress.

Source : https://doi.org/10.64628/AAK.39uddtrgw ; publié le 17 mars 2026.

- **Le nématode du pin, un redoutable globe-trotteur**

Par Hervé Jactel (INRAE).

Partout où il s'est installé, le nématode du pin *Bursaphelenchus xylophilus* a tué des millions d'arbres. Son arrivée dans les Landes françaises ne présage donc rien de bon. Pour lutter contre cette espèce invasive, il faut bien sûr connaître son cycle de vie et la façon dont la maladie qu'il véhicule se transmet d'arbre en arbre. C'est ce qu'explique le spécialiste d'entomologie forestière Hervé Jactel.

Source : https://doi.org/10.64628/AAK.y666r76cx ; publié le 19 mars 2026.

- **Dans le Var, la progression de la cochenille-tortue du pin menace les paysages méditerranéens**

Par Romain Garrouste (Muséum national d'histoire naturelle).

Le département du Var, en France, est touché par l'arrivée de cet insecte venu d'Amérique du Nord qui s'attaque au pin maritime et au pin parasol. Si la cochenille-tortue du pin se propage, elle pourrait transformer durablement les paysages et l'écologie du pourtour méditerranéen.

Source : https://doi.org/10.64628/AAK.6f9jc7ey5 ; publié le 19 mars 2026.

- **1,3 milliard de photos : les dessous de PlantNet, l'application qui séduit les curieux et aide les scientifiques**

Par Pierre Bonnet (Cirad) et Alexis Joly (Inria)

On l'appelle souvent le « Shazam des plantes ». Avec une simple photo, elle permet à qui le veut d'identifier une plante. L'application mobile PlantNet est aujourd'hui bien connue des randonneurs ou des curieux du monde entier qui veulent identifier une plante. Mais peu savent que cet outil est égale-

ment précieux pour les scientifiques, pour lesquels elle a été initialement conçue.

Détection des espèces de plantes invasives, carte des allergies au pollen, découverte potentielle de nouvelles espèces, les possibilités des données collectées par ses utilisateurs sont aussi nombreuses que prometteuses. Retour, avec le botaniste Pierre Bonnet (Cirad) et le chercheur en informatique Alexis Joly (Inria), deux des concepteurs de l'application, sur cet outil qui a permis à certains de jouer à *Pokémon Go* avec les plantes et à d'autres de faire avancer les connaissances.

Source : https://doi.org/10.64628/AAK.qpdtgey4a ; publié le 26 mars 2026.

- **Forêts et plantations de palmiers à huile peuvent-elles vraiment coexister ? Des résultats prometteurs en provenance de Bornéo**

Par Alain Rival (Cirad), Denis Fabre (Cirad), Marc Ancrenaz (Cardiff University) et Philippe Guizol (Cirad).

On estime qu'un produit de supermarché sur deux contient aujourd'hui de l'huile de palme. À l'heure où il semble difficile de se passer de cette ressource, une chose reste néanmoins possible et même prometteuse : pratiquer l'agroforesterie pour que les plantations de palmiers à huile ne soient plus une menace pour la biodiversité.

Source : https://doi.org/10.64628/AAK.w3jccxg3t ; publié le 30 mars 2026.

- **Mesurer l'invisible : ce que l'écorce des arbres nous apprend de la pollution de l'air à Paris**

Par Yann Sivry (IPGP), Aude Isambert (IPGP/Université Paris Cité), Christine Franke (Mines Paris – PSL), Claire Carvallo (Sorbonne Université) et Laure Turcati (Sorbonne Université).

Les particules fines et ultrafines issues du trafic routier sont parmi les polluants les plus nocifs pour la santé. Elles sont aussi les plus difficiles à mesurer à l'échelle d'un quartier. À Paris, un projet de sciences participatives montre comment des citoyennes et des citoyens, en prélevant l'écorce des platanes qui peuplent la ville, peuvent compléter les dispositifs officiels et produire des données utiles à l'action publique.

Source : https://doi.org/10.64628/AAK.4pye7ar53 ; publié le 30 avril 2026.

- **Comment les chênes déjouent les chenilles en retardant l'ouverture de leurs bourgeons**

Par Andreas Prinzing (Université de Rennes), Jörg Müller (Université de Würsburg) et Soumen Mallick (Université de Würsburg).

Lorsque les chênes sont fortement endommagés par des chenilles une année, ils ouvrent leurs bourgeons plus tard au printemps suivant. Notre équipe internationale de recherche a montré que cette stratégie est très efficace contre leurs prédateurs. Nous venons de publier nos résultats dans la revue *Nature Ecology & Evolution*.

Source : https://doi.org/10.64628/AAK.mj4k9qaav ; publié le 1er mai 2026, mis à jour le 5 mai.

- **Comment des arbres africains ont conquis les forêts d'Asie du Sud-Est**

Par Nicolas Gentis (Muséum national d'histoire naturelle).

Les *Dipterocarpaceae* sont une famille d'arbres emblématiques d'Asie du Sud-Est qui dominent les canopées et servent souvent de refuge aux orangs-outans. Leur origine a longtemps été mystérieuse, jusqu'à ce que l'étude approfondie des fossiles, mêlée à celle de la tectonique des plaques et des données génétiques, ait révélé leur provenance africaine. Mais alors comment ces arbres ont-ils pu arriver jusqu'en Asie ?

Source : https://doi.org/10.64628/AAK.dkat3s47q ; publié le 16 mai 2026.

- **Comment les communautés d'arbres façonnent le fonctionnement souterrain des forêts européennes**

Par Ludovic Henneron (Université de Rouen Normandie), David Wardle (Umeå University), Paul Kardol (Swedish University of Agricultural Sciences) et Stephan Hattenschwiler (CNRS).

Une étude récente portant sur 64 forêts européennes s'intéresse à la manière dont les communautés végétales, les essences d'arbres d'une forêt par exemple, influencent la circulation de la matière et de l'énergie par les interactions trophiques entre organismes du sol, tels que les microbes et la faune détritivore. Elle montre que les forêts dominées par des espèces d'arbres priorisant l'acquisition des ressources (eau, nutriments et lumière) et ainsi capables d'une croissance rapide, comme le charme commun ou le bouleau verruqueux, présentent une activité du réseau trophique du sol plus élevée. À l'inverse, celle-ci se montre plus faible dans les forêts dominées par des espèces d'arbres priorisant la conservation des ressources, comme le pin sylvestre ou l'épicéa commun, à la capacité de croissance plus lente.

Source : https://doi.org/10.64628/AAK.nutvrm6hn ; publié le 21 mai 2026

Licence Creative Commons
Attribution - 4.0 International (CC BY 4.0)